

A1

Réseaux d'assainissement : améliorer la connaissance, l'exploitation, l'entretien et le fonctionnement



Pollutions domestiques

Type d'action :
Connaissance
Investissements et travaux
Priorité 1



Objectifs visés

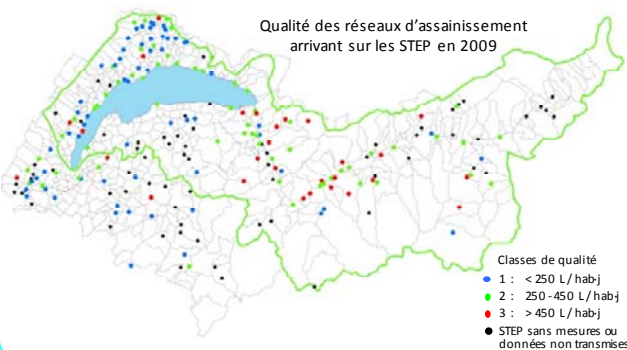
2. Limiter le phosphore dans les eaux du lac
4. Améliorer et maintenir la qualité écomorphologique, physico-chimique et biologique des rivières
9. S'assurer que les eaux du lac pompées aux captages respectent les normes d'eau potable
14. Garantir une qualité bactériologique des eaux de baignade satisfaisante

Maîtres d'ouvrage

Collectivités (communes ou groupements), exploitants de réseaux et de STEP

Enjeux

Au cours du temps, les réseaux d'assainissement sont soumis à de nombreuses contraintes (tassement du sol, racines, produits corrosifs dans les eaux usées...) et les eaux polluées peuvent se diffuser dans le sol, ou au contraire, des eaux claires peuvent pénétrer dans le réseau, gênant le fonctionnement de la station d'épuration. Le maintien en bon état du réseau est donc un enjeu réel tant pour la tenue des ouvrages que pour l'efficacité de l'épuration. Pour cela, la connaissance du réseau est nécessaire. L'autosurveillance des réseaux permet d'agir sur les rejets des déversoirs d'orage (DO) par qui transite désormais l'essentiel des flux de pollution directe vers les milieux. L'amélioration des réseaux est un travail de longue haleine dont les efforts seront perceptibles sur le long terme.



Descriptif de l'action

1. Poursuivre la réalisation et la mise à jour des PGEE (Suisse) et des diagnostics de réseaux (France).
2. Développer l'autosurveillance des réseaux par des mesures sur les déversoirs d'orages (DO)
3. Développer la programmation de l'entretien des réseaux (concept d'exploitation)
4. Renouveler et entretenir les réseaux, notamment par rapport à leur étanchéité
5. Favoriser lorsque cela est nécessaire la mise en séparatif des réseaux
6. Optimiser le fonctionnement des DO

Rôle de la CIPEL

Recommandation pour la mise en œuvre et la mise à jour des diagnostics réseaux et sensibilisation des maîtres d'ouvrage sur les avantages de la connaissance de l'état des réseaux.

Plateforme d'échanges sur les bonnes pratiques et les indicateurs de suivi.

Recommandation pour tout le territoire CIPEL sur la base des exigences de l'arrêté interministériel français du 22/06/07.

Sensibilisation, récolte et synthèse de données.

Diagnostic

Dans le bassin lémanique la connaissance des réseaux est en principe bonne en Suisse grâce à la mise en place dans chaque commune d'un Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE). En France, elle est dans certains secteurs insuffisante ou ancienne mais devrait s'améliorer à l'avenir avec la généralisation et l'exploitation des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) qui intègrent depuis 2008 des indicateurs relatifs à la connaissance des réseaux.

La part de pollution liée aux déversements représente près de 20% des apports totaux au lac. Les réseaux d'assainissement transportent encore trop d'eaux claires parasites (près de 50%) qui surchargent les STEP et nuisent à leur fonctionnement.

Leviers

- Directives du VSA pour l'établissement des PGEE
Directives cantonales :
Exploitation des réseaux publics d'assainissement des eaux, Canton de Genève, 2009.
Gestion des autocontrôles des STEP, Canton du Valais, 2005.
- Schémas Directeurs d'Assainissement
Autosurveillance des réseaux obligatoire pour les DO de plus de 2000 EH et les STEP (Arrêté du 22/06/2007).
Généralisation et exploitation des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) et mise en place d'un observatoire (SISPEA)
Fascicule n° 70 sur les Ouvrages d'assainissement, 2003
Réseau Régional d'Echanges sur l'autosurveillance, GRAIE

Indicateurs de suivi

Connaissance des réseaux :
PGEE en Suisse, Diagnostic réseaux en France
Indice de connaissance et de gestion des réseaux (cf. RPQS)
% DO surveillés

Exploitation / Entretien des réseaux :
% de communes ayant un concept d'exploitation/programme pluriannuel d'entretien

Fonctionnement des réseaux :
dilution des eaux usées par les eaux claires parasites
Classement des réseaux d'assainissement selon leur débit spécifique

Objectif 2020

Suppression de réseaux avec un débit spécifique > 450 L/EH.j et diminution des réseaux ayant un débit spécifique entre 250 et 450 L/EH.j (< 40 %).

